

П 63  
177

ID=35638287

УНИВ. ГИБЛ.  
Р. И. Бр. 11.357

A LA RECHERCHE  
DE LA  
**Fortune du duc d'Orléans**  
(1793-1794)

Lettres inédites du Général Montesquiou  
à Francis d'Ivernois

PUBLIÉES PAR  
**OTTO KARMIN**  
DOCTEUR EN PHILOSOPHIE

Extrait de la *Revue Historique de la Révolution Française et de l'Empire*  
d'octobre-décembre 1912



PARIS  
Aux Bureaux de la « *Revue Historique de la Révolution Française et de l'Empire* »  
9, Rue Saulnier, IX°

1912



A LA RECHERCHE  
DE  
LA FORTUNE DU DUC D'ORLÉANS  
(1793-1794)

---

Après avoir joué un rôle assez actif à l'Assemblée constituante, et après avoir dirigé, en 1792, les opérations de l'armée des Alpes, le marquis Anne-Pierre de Montesquiou-Fezensac avait été décrété d'accusation, le 9 novembre 1792, pour avoir trahi les intérêts de la France dans le traité conclu entre lui et la République de Genève, le 2 novembre. Il avait alors émigré, pour échapper au décret, et s'était installé à Bremgarten, dans le canton d'Argovie, à 15 kilomètres de Zurich.

Quelques mois plus tard, il avait reçu la visite du fils de Philippe-Égalité, le duc de Chartres, qui, réfugié à Mons après la bataille de Nerwinde, en mars 1793, était arrivé ensuite à Bâle, et qui, après avoir traversé, avec sa sœur, Zurich et Zug, sans avoir pu y demeurer, était venu chercher un asile momentané auprès du marquis de Montesquiou. Le 20 juin 1793, le duc de Chartres avait quitté Bremgarten pour reprendre, à travers la Suisse, sa course errante. Enfin, au mois de septembre de la même année, il était revenu à Bremgarten, et avait pu, grâce à l'appui de Montesquiou, s'installer comme professeur dans le collège de J.-B. Tschärner, à Reichenau, sous un nom d'emprunt<sup>1</sup>.

Dans les premiers jours de novembre, la nouvelle de la mort tragique du duc d'Orléans était parvenue à Bremgarten et à Reichenau. Le jeune prince devenait dès lors possesseur du titre et de la for-

1. D'après les notes du duc de Chartres lui-même, publiées dans la *Revue rétrospective* de Taschereau (année 1848, 22<sup>e</sup> livraison), il se faisait appeler à Reichenau *M. Corby*. D'autre part, on verra plus loin que le général Montesquiou le désigne à la même époque sous le nom de *M. Chabos*. Peut-être porta-t-il ces deux noms successivement.

tune de son père. Mais, pour cette dernière tout au moins, l'entrée en possession se heurtait à bien des difficultés, dont la principale venait de l'absence d'indications précises sur les dépôts faits dans les banques d'Angleterre par le duc d'Orléans.

C'est alors que, pour venir en aide au fils d'Égalité, le marquis de Montesquiou s'adressa à Francis d'Ivernois, membre du Grand Conseil de Genève, qui avait été l'un des négociateurs de la convention du 2 novembre, et qui, par ses relations en Angleterre, pouvait mieux qu'aucun autre faciliter et guider les recherches. Montesquiou lui écrivit dans ce but les lettres qu'on va lire, dont les originaux sont conservés dans les papiers de d'Ivernois (carton I, liasse 1) à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

OTTO KARMIN

## I

Ce 15 novembre 1793.

J'ai à vous consulter, mon cher ami, sur une affaire très intéressante en elle-même, et qui par ses résultats peut devenir très importante et très utile pour moi.

Vous savez que M. le Duc d'Orléans vient d'être condamné à mort par les gens dont il passait pour être le complice. Je le méprisais trop pour le regretter, mais cet événement intéresse un jeune homme que le hasard m'a fait connaître et que j'aime tendrement. Ce jeune homme est son fils aîné. Il a autant de vertus que son père avait de vices. Il s'est brouillé avec son père lorsqu'il eut voté la mort du Roi, et se trouvant décrété d'accusation avant même la défection de Dumouriez, sous qui il servait, il prit à cette époque le sage parti de la retraite. Il est venu alors en Suisse, où malheureusement pour lui Mad. de Sillery<sup>1</sup> vint en même temps. L'horreur qu'inspirait le nom de son père, le mépris général pour Mad. de Sillery ont causé à M. le D. d. Ch. [Duc de Chartres] beaucoup

1. M<sup>me</sup> de Genlis. — O. K.

de désagréments. Se voyant presque poursuivi, il vint me trouver, et pour ainsi dire se jeter dans mes bras. Il a vécu quelque temps chez moi tout à fait inconnu, et enfin, par des gens de mes amis, j'ai trouvé moyen de lui procurer un asile où il vit parfaitement ignoré de tout le monde excepté de moi. Il n'avait pas un sol, c'est moi qui lui ai prêté de l'argent, enfin je lui ai rendu tous les services possibles et de tout mon cœur, car je n'ai jamais connu un jeune homme plus intéressant. Voilà son père mort, et tout son bien confisqué, il n'y a rien à y voir pour le moment. Mais toute sa fortune n'était pas en France. Depuis dix ans il plaçait sans cesse en Angleterre, et l'on croit qu'il y possédait une somme très considérable. Il est très certain qu'il y a de plus mis tous ses diamants en sureté. Enfin j'ai lieu de croire que ce qu'il y a mis à couvert monte au moins à 10 ou à douze millions. Il n'est pas douteux que son fils aîné, seul libre, car ses deux frères sont prisonniers en France, a droit de recueillir cette succession. Mais il n'en connaît ni la nature, ni la quotité, ni le dépositaire. Les circonstances ne lui permettent pas d'y aller lui-même. Si je pouvais y aller sans inconvénient, je n'hésiterais pas à lui rendre cet important service. Mais ma situation ne me le permet guère plus qu'à lui. J'ai imaginé que vous pourriez me procurer l'homme dont nous avons besoin. Vous sentez bien qu'un service pareil ne serait pas sans une grande récompense. Il faudrait un homme qui connût bien Londres, et qui eût accès auprès des Ministres, un homme qui entendit les affaires et qui sût se dépêtrer des fripons. Sans connaître Du Roveray<sup>1</sup> que de réputation, j'ai pensé qu'il pourrait se charger de cette besogne, mais il faudrait que vous nous donnassiez un agent secondaire qui put venir me voir, prendre les renseignements que je pourrais lui donner, recevoir la procuration, et partir pour Londres où M. Du

1. Duroveray, ancien procureur général de la République de Genève, le collaborateur de Mirabeau. —O. K.

Roveray deviendrait son guide. Il faudrait plus, il faudrait qu'il eût assez d'argent pour faire le voyage à ses dépens, car nous n'en avons point. Mais bientôt nous en aurons et il serait bien payé.

Vous sentez que ceci presse, je vous demande d'y penser sérieusement, de me répondre sans délai, et de faire l'impossible pour m'aider dans cette circonstance d'une manière ou d'une autre, car je préférerais vos idées aux miennes. Si je mets ce malheureux jeune homme hors de presse, ce qui n'est pas douteux en s'y prenant bien, j'y serai moi-même pour le présent et pour l'avenir. Mais quand je n'aurais pas ce motif, j'y mettrais le même intérêt, et vous l'y mettriez aussi, si comme moi vous connaissiez celui que je cherche à servir. J'aurais bien voulu faire ce voyage, mais l'Allemagne me fait peur, et j'ignore si l'on me recevrait à Londres à visage découvert. Sans m'appesantir sur cette idée que je ne crois pas trop praticable, je m'arrête à l'autre qui me paraît simple et je compte sur vos lumières. J'attendrai votre réponse avec la plus vive impatience.

Adieu, mon cher ami, vous êtes depuis un an mon égide. Je mérite que vous ne vous en lassiez pas, car il est impossible de vous aimer plus tendrement que je le fais.

[paraphe]

Je vous prie de dire à S. (?) que j'ai reçu la lampe et les deux livres qu'on lui avait adressés de Paris pour moi, et que je le remercie de son attention.

## II

[A la différence des autres lettres, qui sont toutes écrites de la main de Montesquiou, celle-ci est écrite d'une autre main. Seuls, la date, la signature et le post-scriptum sont de l'écriture de Montesquiou. Comme on le verra par le texte même, c'est ici une sorte de mémoire, adressé également à d'Ivernois, selon toute probabilité,

mais vraisemblablement destiné à être communiqué à d'autres personnes, ce qui explique le ton moins confidentiel et moins amical qui y règne.]

J'apprends à l'instant, Monsieur, que vos affaires vous engagent à faire un voyage en Angleterre, et je m'empresse à solliciter votre intérêt et votre secours pour une affaire majeure que je crois digne de votre bon cœur et des sentiments généreux qui vous ont toujours distingué.

Vous n'ignorez pas que M. le Duc d'Orléans vient de subir la condamnation que l'Europe entière avait depuis longtemps prononcée contre lui. Il est seulement affligeant que cet acte de justice ait été exercé par des scélérats, qui peut-être méritent encore plus d'expier par leur sang les outrages qu'ils ont faits à toutes les lois divines et humaines. Vous voyez que mon opinion sur ce grand coupable est semblable à la vôtre ; mais je regarderai toujours les crimes comme personnels, et je suis bien sûr que nous ne différons pas plus sur ce point que sur l'autre. Ce méchant prince a eu pour père l'un des plus honnêtes hommes du monde, et si le fils d'un homme vertueux a été un scélérat, il n'est heureusement pas impossible que ce scélérat ait des enfants vertueux. La postérité de M. le Duc d'Orléans consiste dans trois garçons et une fille. L'aîné de ses garçons, âgé de 20 à 21 ans, a échappé au décret d'accusation lancé contre lui, avant la défection de Dumouriez, dans l'armée de qui il servait. Le second, M. de Montpensier, âgé de 18 ans, a été arrêté à Aix lorsqu'il allait joindre l'armée d'Italie. Il a été transféré avec son père à la Conciergerie, où il est encore, et où le sort le plus favorable qu'il puisse éprouver est la déportation à Madagascar. Le 3<sup>e</sup>, M. de Beaujolois, âgé de 14 ans, est toujours dans les prisons de Marseille où il attend le même sort. La fille<sup>1</sup>, âgée de 15 à 16 ans, conduite il y a deux ans par sa gouvernante,

1. Adélaïde. — O. K.

M<sup>me</sup> de Sillery, en Angleterre, s'est trouvée comprise dans la loi atroce portée contre les Émigrés, loi dont on n'a excepté que les enfants au dessous de 14 ans. Elle allait rentrer dans sa patrie, au moment où ce décret fut rendu. Elle n'a pu obtenir d'exception, et condamnée à mort avant d'avoir atteint l'âge de raison, elle s'est vue sans ressources, sans protection, forcée de chercher un asile où elle pût trouver du moins un abri contre la rage de ses persécuteurs. Tel est l'état de cette malheureuse famille. Leur mère par un nouveau décret est arrêtée et va sans doute, nonobstant ses vertus et ses malheurs, partager la destinée commune à tous ceux qui en France offrent une dépouille à l'avidité des Jacobins.

Le Duc de Chartres qui, comme je vous l'ai dit, est le seul qui ait échappé avec sa jeune sœur, est venu en Suisse au mois de mai dernier. Son espérance était d'y vivre ignoré; mais M<sup>me</sup> de Sillery, compagne nécessaire de sa sœur, puisqu'elle était cause de sa proscription, le fit bientôt reconnaître et en même temps fit rejaillir sur ses élèves l'effet de la prévention générale qui est répandue contre elle. M. le Duc de Chartres ne se trouvait qu'accidentellement dans sa compagnie, et n'ayant eu d'autre intention que d'ensevelir sa douleur, depuis le jour où il avait eu le malheur d'apprendre que son père avait voté pour la mort du Roi, il se sépara de ses compagnes de voyage fort peu de temps après qu'il les eût aidées à traverser toute l'Allemagne pour se rendre en Suisse. Je me trouvais alors dans le voisinage du lieu où il était. Il ne me connaissait point du tout, mais il avait peut-être entendu parler de moi en Suisse d'une manière favorable. Il avait besoin de conseil et d'appui. Il vint me trouver seul, sans aucun préliminaire, et m'exposa avec une franchise très noble et très intéressante l'horreur et les embarras de sa position. Je vis en lui le petit-fils d'un homme dont j'avais été vingt ans l'ami, qui réclamait en sa faveur mon attachement pour son grand-

père. Je vis un jeune homme que son âge mettait à l'abri même du soupçon d'avoir eu la plus légère part aux projets vrais ou supposés de son père. J'avais eu précédemment occasion d'en parler à des gens qui avaient servi avec lui à l'armée du Nord. J'avais su qu'il s'y était montré l'exemple de l'ordre, des mœurs et de la discipline, qu'il y avait déployé le courage le plus brillant, et en même temps l'amour des principes, et l'indignation la plus prononcée contre les attentats qui déshonorent la France ; que c'était à cette façon de penser, si opposée à celle de son père, qu'il avait dû son décret d'accusation. Enfin je voyais, sous l'anathème des anarchistes français, réduit à la misère à l'âge de 19 ans, le même individu que j'avais vu destiné à une fortune supérieure à celle de beaucoup de souverains ; et dès que j'eus un peu causé avec lui, je lui trouvai une simplicité, une résignation, un courage qui m'auraient rendu indulgent s'il avait mérité quelques reproches, mais qui m'attachèrent infiniment à lui quand je vis qu'il n'en méritait aucun.

Mon premier soin fut celui de sa sûreté. Afin de dérouter les espions qui pouvaient l'observer, je le tins caché pendant plusieurs jours chez moi, où il n'était arrivé que de nuit. De là je lui fis entreprendre à pied, et seul, un long voyage dans toutes les montagnes de Suisse, ce qu'il a exécuté avec une force et une intelligence rares. Après ce voyage de près de quatre mois, qui l'a fait oublier, il est revenu chez moi avec les mêmes précautions que la première fois, y a été enfermé dix jours sans qu'on l'y ait même soupçonné, et il s'est rendu de là dans un asile que j'ai eu le bonheur de lui procurer, où par sa conduite et par ses principes il a déjà obtenu l'estime et l'affection de ceux qui vivent avec lui et qui ne se doutent pas que c'est le premier prince du sang de France qui travaille avec eux pour gagner sa vie.

La mort de son père ne lui laisse pas même un débris





de sa fortune à recueillir en France, puisque la loi barbare des confiscations ne réserve pas de subsistance aux enfants. Il en serait privé d'ailleurs par son émigration. Mais il est constant, il est de notoriété publique que M. le Duc d'Orléans avait placé en Angleterre des fonds considérables, et que personne ne peut contester au fils aîné de ce prince le droit de les recueillir. On ne peut pas craindre qu'un gouvernement tel que celui de l'Angleterre veuille user de représailles envers les Français, parce que le gouvernement monstrueux qui tyrannise la France a été fort injuste envers les Anglais qui y sont établis. La jurisprudence des représailles a toujours été regardée avec horreur, et n'a jamais été employée que comme un frein pour le crime. Or dans ce cas-ci, elle y servirait plutôt d'encouragement, puisqu'elle ne porterait que sur les victimes que l'on immole en France. D'ailleurs l'exemple qu'ont donné les Autrichiens en prenant possession de Valenciennes et en invitant les propriétaires à rentrer dans leurs droits, ne permet pas de doutes à cet égard. On ne fait donc pas au gouvernement anglais l'injure de concevoir la moindre crainte sur la liberté qu'il laissera à M. le Duc d'Orléans actuel d'exercer ses droits. Mais comment les exercera-t-il ? Voilà la seule difficulté.

Il n'a jamais vécu avec son père. Il n'a été initié dans aucun de ses secrets. D'ailleurs quand il aurait su de lui avec détail ce qu'il ne sait qu'en général, il n'aurait été dépositaire d'aucun titre, et sa sortie non prévue de France, la proscription, la saisie qui a précédé de plusieurs mois la mort de son père, ont mis un obstacle invincible à ce qu'il ait pu recouvrer la moindre des pièces qui lui seraient nécessaires. Il sait seulement, comme tout le monde, que feu M. le Duc d'Orléans avait formé un établissement à Londres, que depuis dix ans il n'était occupé qu'à réaliser ce qui était libre dans sa fortune pour l'y transporter. Il sait d'une façon plus particulière

que, depuis un temps assez rapproché, M. son père y a fait passer ses diamants, qui à eux seuls font un objet fort considérable. Mais quels sont les dépositaires, quels sont les moyens de les connaître, et de tirer de leurs mains légalement ce qui y est? Voilà ce qu'il ignore, et voilà ce qu'un homme éclairé peut découvrir sur les lieux, par le peu de renseignements qu'on peut lui donner, et par la notoriété publique.

On doit s'attendre à des objections :

1° Peut-être les nombreux créanciers de M. le Duc d'Orléans prétendraient-ils avoir droit avant ses enfants à ce qu'il possède en Angleterre.

2° Peut-être voudrait-on opposer à M. le Duc d'Orléans actuel les droits de M<sup>me</sup> sa Mère.

3° Enfin lui opposerait-on les droits que ses frères ont à cette même succession à laquelle il se présente seul?

Quant à la prétention des créanciers elle tombe d'elle-même. L'abandon des biens leur avait été fait en France. Ils ont formé le contrat d'union. Ces biens, quoique confisqués, ne sont point distraits de leur destination, la Convention nationale ayant expressément reconnu les droits des créanciers avant ceux de la nation. Les créanciers français ayant sous leur main leur hypothèque, à laquelle les enfants n'opposent pas même leurs droits légitimes, ne pourraient revenir sur des propriétés étrangères qu'en raison de l'insuffisance de leur gage, et les créanciers d'Orléans sont loin d'être dans ce cas. Il n'en est pas de même des créanciers anglais, s'il en existe, aussi ne prétend-on rien recueillir à leur préjudice, mais seulement en satisfaisant à leur juste demande.

Quant aux droits de M<sup>me</sup> la Duchesse d'Orléans, on pourrait y appliquer la même réponse. Les droits d'une veuve sont de même nature que des droits de créanciers, et cette discussion ne peut se faire qu'avec eux. D'ailleurs la séparation de corps et de biens, prononcée en 1792, a simplifié cette affaire, en divisant d'avance les fortunes

de M. le Duc et de M<sup>me</sup> la Duchesse d'Orléans, et il ne peut aujourd'hui être question que du douaire, qui n'est qu'une créance de la succession plus privilégiée, mais de même genre que toutes les autres.

Quant aux frères de M. le Duc d'Orléans actuel, personne plus que lui ne reconnaît leurs droits, et en travaillant pour lui-même il pense bien travailler pour eux. Moins malheureux dans son malheur que ne le sont ses deux jeunes frères, puisqu'il jouit de la liberté dont ils sont privés, puisqu'ils sont entre les mains des bourreaux de sa famille, et qu'il n'y est pas; c'est lui, lui seul, comme leur aîné, comme leur unique représentant, qui peut transiger en leur nom comme au sien. Il n'a pas, il est vrai, de procuration d'eux, mais comment du fond des cachots auraient-ils pu la donner? Pourrait-on opposer les lois à ceux pour qui l'on n'observe aucune loi? Un assassinat juridique a mis M. le Duc d'Orléans actuel au lieu et place de son père; la violence et l'injustice l'ont mis au lieu et place de ses frères. Il est leur aîné, leur défenseur naturel; des circonstances inouïes le créent leur tuteur; et c'est à ces titres divers, qui ne peuvent être méconnus par des hommes justes lorsqu'ils seront présentés par un organe estimable, que M. le Duc d'Orléans s'adresse aux dépositaires de l'autorité publique en Angleterre, et aux organes des lois, pour toutes les réclamations qu'il a droit de faire. Ainsi, loin de supposer que des Ministres aussi considérés que le sont les Ministres anglais veuillent poursuivre sur d'innocents enfants les torts réels ou apparents de la vie politique de leur père, ces enfants attendent au contraire d'eux secours et protection, car cette vie dont l'Europe indignée leur a fait peut-être jusqu'à présent un crime, est pour eux un malheur de plus, et peut-être le plus grand de ceux qui les accablent; et jamais un préjugé n'empêchera des hommes justes et bons de rendre justice à l'innocence, et d'être compatissants au malheur.

Tel me paraît être, Monsieur, le tableau fidèle de cette affaire. Elle me semble digne de vous intéresser. Les calamités politiques ne vous sont pas étrangères, et vous savez mieux qu'un autre combien elles amènent d'injustices et de vexations. Celui qui en a éprouvé pour son propre compte, doit se porter avec plaisir à en préserver d'autres.

Quelques succès que M. le Duc d'Orléans puisse espérer de sa juste réclamation, ce ne sont que quelques débris d'un grand palais, que le véritable propriétaire cherche laborieusement à ramasser pour s'en construire une chaumière. S'il devait échouer dans cette entreprise, il serait réduit pour vivre au travail de ses mains, et sa malheureuse sœur est plus à plaindre, s'il est possible, en raison de son âge et de son sexe. Pour moi qui étais entièrement étranger à ces enfants, moi qui — comme vous le savez — suis victime des services même que j'ai cherché à rendre à ma Patrie, j'oublie mes malheurs quand je suis témoin des leurs; et je ne me crois plus en droit de me plaindre, lorsque je vois le petit-fils d'Henri IV, un enfant digne de cette auguste origine, proscrit, persécuté, privé du plus strict nécessaire, et d'autant plus malheureux que la carrière qu'il a à parcourir est plus longue.

Au moyen des indications que je peux vous donner, je crois qu'il ne vous sera pas difficile de remonter à la source des différents dépôts que feu M. le Duc d'Orléans a faits en Angleterre, d'en constater les valeurs, et de prévenir l'abus que les dépositaires pourraient être tentés d'en faire. J'aperçois un danger auquel il est important de parer. Les papiers de M. le Duc d'Orléans, saisis à Paris, ont fort bien pu mettre entre les mains de quelques membres des comités de la Convention les titres de ses propriétés anglaises; ceux-ci peuvent en avoir trafiqué, et peut-être même quelque dépositaire infidèle aurait pu négocier la remise de ces pièces. Voilà ce qui rend im-

portant d'accélérer les informations, afin de pouvoir mettre obstacle à ce brigandage. Il n'y a rien que d'honnête et d'estimable dans la mission que je vous supplie d'accepter. Je ne crains pas de vous donner de la peine quand il est question d'un acte de justice et d'humanité. Je me trouve père adoptif de l'enfant dont je vous remets les intérêts entre les mains, et j'invoque pour lui toute l'amitié dont vous m'avez donné tant de preuves. Je ne vous parle pas de sa reconnaissance, à laquelle cependant vous mettriez beaucoup de prix si vous le connaissiez. Je ne vous parle que de la mienne qui sera beaucoup plus grande que si l'affaire me regardait personnellement.

A Bremgarten, près Zurich, en Suisse,  
ce 30 novembre 1793.

A.-P. MONTESQUIOU

P. S. Je n'ai pas besoin d'ajouter que M. d'Orléans n'a nullement l'intention de disposer des fonds qu'il réclame avant l'âge que la loi autorise, âge qu'il atteindra au mois de septembre prochain. Il désire uniquement que ses fonds soient mis à l'abri de toute dilapidation, que la propriété en soit assurée à leurs légitimes possesseurs, et que le dépôt en soit fait aux mains de ceux que la loi anglaise investit du droit de surveiller la fortune des mineurs.

Mais j'ajouterai, Monsieur, qu'en vous suppliant de vous intéresser à cette affaire dans un voyage que vous consacrez au repos des affaires que votre triste patrie ne vous offre plus que dans une perspective éloignée, j'ai pensé que l'intérêt que m'inspire celle-ci pourrait pénétrer jusqu'à vous, et vous engager à y sacrifier quelques moments du délassement que vous allez chercher des troubles de votre pays. Peut-être pourriez-vous craindre que cet acte de complaisance que je sollicite en faveur d'un nom pour lequel je connais votre éloignement, peut vous compromettre, ou du moins être regardé

comme le motif secret de votre voyage. Il est bien aisé d'ôter à cette bonne œuvre toute apparence de mystère, et vous êtes parfaitement autorisé à vous en ouvrir aux Ministres. Il est impossible qu'ils refusent protection à des opprimés, et qu'ils improuvent le motif estimable qui vous fera agir.

Je ne vous ai donné que les premiers éclaircissements qui pouvaient vous aider à entrer en matière, si vous vous rendez à mes sollicitations. Mais lorsqu'il en sera temps, je vous ferai passer au premier ordre toutes les autorisations que vous jugerez à propos de me demander.

M.

### III

*A Monsieur*

*Monsieur d'Ivernois*

*à Berne.*

Bremgarten, ce 26 novembre 1793.

Vous avez dû trouver à Berne, mon cher ami, ma réponse à votre première lettre. J'ai reçu hier la seconde du 21 et je profite du courrier qui part demain pour y répondre. Vous devez recevoir cette lettre jeudi. Je veux vous épargner la majeure partie du chemin que vous consentiez à faire, et vous détourner le moins possible de votre route. En conséquence je partirai d'ici vendredi matin, et j'arriverai samedi matin pour dîner à Kirchberg, à 4 lieues de Berne, sur la route de Berne à Zurich. C'est le lieu où j'allais coucher l'année dernière lorsque je me séparais de vous à Berne. Il y a là une assez bonne auberge. Si vous y arrivez de bonne heure, ce qui vous sera très aisé en venant de Berne, nous y passerons le reste de la journée ensemble, et je n'en sortirai que quand je vous aurai vu douloureusement prendre la route de Soleure et de Bâle

qui passe par ce même village. Je vous ferai donc un long adieu dimanche, et mes vœux vous suivront. Je vous porterai le mémoire que vous m'avez demandé et le peu de renseignements que j'ai pu me procurer en attendant la réponse de la partie intéressée, que je ne peux recevoir que vendredi soir ici, que par conséquent je ne pourrai pas avoir avant notre entrevue. C'est une grande consolation pour moi de vous embrasser avant cette longue séparation, et de vous répéter combien je vous suis tendrement attaché.

[paraphe]

#### IV

Ce 17 décembre 1793.

Je suis bien impatient, mon cher ami, d'apprendre des nouvelles de votre voyage. Le temps y a été favorable, mais l'état de votre jambe m'inquiète. Vous avez trouvé M. le Duc de Brunswic vainqueur, et, je l'espère, M. votre frère<sup>1</sup> en bonne santé. Je vous demande quelques détails sur tout ce qui vous intéresse, dès que vous avez un moment à me consacrer.

Depuis que je vous ai quitté, j'ai reçu quelques faibles renseignements sur l'affaire de M. Chabos et je me hâte de vous les transmettre. Son père avait une maison *Portland place* à Londres, où logeait M. Drof. Cette maison ayant été vendue, on ignore si ce même Drof a logé dans l'autre située *Chappel Street N° 3* près *Parcklane*. Le concierge de cette dernière maison était un nommé Tapy, homme que l'on croit sûr et qui peut être utile, en lui promettant la protection de son nouveau maître. Il doit au moins aider à découvrir M. Drof qui, comme je vous l'ai

1. Un frère de d'Ivernois, Charles-Philippe, était officier au service de la Prusse (1754-1813). — O. K.

dit, s'est beaucoup mêlé des affaires du défunt il y a quelques années, qui depuis était moins bien avec lui, et dont on ne garantit pas la délicatesse.

M. Davis, que vous devez être à portée de connaître, que l'on croit ami de l'Ev. d'Aut.<sup>1</sup>, a eu beaucoup de relations d'affaires avec M. Chabos le père. Le notaire de ce dernier à Londres s'appelait David, ou Samuel Johnson, ou Johnston, cette dernière note peut être utile.

Mais voici un fait constant qui mérite attention. Ce fait est que M. Chabos père a fait passer entre les mains d'un banquier français très connu, M. Boyd, l'année dernière, une cassette de diamants, contenant au moins un S'-Esprit, une épaulette superbe de colonel, une autre sans frange, une ganse et un bouton de chapeau, un bouton de col d'un diamant jaune, et des boucles de souliers et de jarretières. Le fils a été dans la confiance de cet envoi. M. Edouard Walkiers a été l'intermédiaire de la remise de ce dépôt à M. Boyd. Cet objet est d'une assez grande valeur. MM. Boyd et Bienfeld, banquiers, demeurent *Doverstreet* à Londres. Mais voici ce qui paraît inquiétant. M. Chabos, avant la mort de son père, vers le milieu d'octobre, cherchant des ressources pour vivre, s'est adressé à Boyd, et lui a demandé un crédit sur la Suisse. Boyd, instruit de la mort du père, arrivée dans l'intervalle, a répondu qu'il allait s'en occuper, qu'il désirait beaucoup le pouvoir, mais que le défunt lui devait des sommes considérables, et dans cette lettre il ne dit pas un mot du dépôt de diamants. Le fils n'a pas la moindre notion de ce prêt ou d'une dette, et Boyd ne sait peut-être pas que le père lui avait confié le secret du dépôt, en lui disant que cela ne serait connu que d'eux deux, et serait toujours à la disposition de l'un ou de l'autre. On ne peut pas imaginer qu'un homme comme M. Boyd puisse être un dépositaire infidèle, mais, comme vous voyez, cela demande explication.

1. Talleyrand, évêque d'Autun. — O. K.



Que d'obligations ne vous aurai-je pas mon cher ami, si vous menez cette affaire à bien, et que vous vous en applaudiriez si un jour, comme je l'espère, vous connaissez l'estimable jeune homme pour lequel je vous ai demandé assistance. Le sort des Français qui ont échappé aux fureurs de la Convention nationale empire tous les jours. Danton, après un sommeil de six mois, s'est réveillé pour faire décréter la confiscation des biens de tous ceux qui ont des enfants émigrés. Jugez à quel point les ressources sont nécessaires aux victimes de tant d'atrocités.

Au milieu de tous les brigandages qui s'exercent en France, le change se relève tous les jours. Il est à présent à 40, et c'est pour moi un nouveau genre de persécution. Cela dérange toutes mes spéculations. Je ne peux croire cependant que cet état de choses soit durable. Plus j'en vois, plus je me persuade que ce Robertspierre si méprisé vise au trône ou à l'équivalent. En faisant outrer aux autres la mesure des atrocités, il espère se faire pardonner sa puissance en faveur des adoucissements qu'il accordera. Je ne peux pas expliquer autrement tant de cruautés inutiles.

Votre Genève ne va pas mieux. On y arrête les lettres sous prétexte d'envois de faux assignats, on laisse moins que jamais passer les denrées. Heureusement Salomon<sup>1</sup>, qui me mande cela, va de mieux en mieux.

Adieu, mon cher ami, portez-vous bien, aimez-moi toujours un peu. Vous y êtes obligé par tout ce que vous avez fait pour moi, et par le tendre attachement que vous m'avez inspiré.

La première fois que je vous écrirai, le papier sera plus grand et il n'y aura pas d'enveloppe.

1. Nous ignorons qui est désigné par ce nom. — O. K.

## V

*Extrait d'une lettre de d'Ivernois du 8 janvier 1794*<sup>1</sup>

Les nouveaux renseignements que je viens, mon cher ami, de me procurer par une voie bien respectable et bien sûre m'ont convaincu que votre jeune ami ne peut rien recueillir avant sa majorité que par le cours des lois, et que la lenteur de leurs formalités est telle qu'il serait parvenu en âge longtemps avant d'avoir parcouru la moitié du cercle des procédés indispensables pour y suppléer. Le temps nécessaire pour dresser et recevoir une procure en due forme, pour être admis à l'exhiber et à requérir la nomination d'un administrateur soit exécuteur (nomination qui serait arrêtée préalablement : 1° par les informations qu'il faudrait prendre et donner sur l'existence ou la non-existence d'un testament qui pourrait avoir déjà établi cet exécuteur; 2° par les renseignements qu'on exigerait sur le concours de la volonté des frères et sœurs qui auront droit à partager cette espèce de succession qui repose sur un *personal Estate*), les formalités à suivre et à remplir pour choisir cet exécuteur et pour obtenir sa nomination par le tribunal compétent — tout cela, dis-je, dans un pays où le cours réglé de la justice civile est très lent, consumerait fort au delà des huit mois qui manquent à votre jeune ami. Mais si, en fin de compte, il était possible avec des frais très dispendieux de brusquer cette nomination d'un exécuteur, et que celui-ci pût réussir à recueillir des sommes même considérables, votre jeune ami n'en serait pas plus avancé, et jamais il ne serait permis à l'exécuteur de lui délivrer à la veille de sa majorité une particule de ce qu'il serait prêt à recevoir en total. A peine, m'a-t-on dit, se dessaisirait-on de quelque chose en faveur d'un enfant de onze

1. Ce fragment de lettre a été joint au dossier par d'Ivernois lui-même. — O. K.

à douze ans, encore ne serait-ce que pour une simple pension alimentaire. Vous entrevoyez déjà clairement qu'aucune de ces difficultés ne peut être levée que le jour de la majorité, qu'il faut être tout prêt à agir dès le lendemain, et que jusqu'à cette époque il faut se borner à prendre des éclaircissements qui ne donneront pas la prise de possession, mais qui pourront la préparer.

Ces renseignements, pour éviter un éclat, qui donnerait peut-être le temps de concerter un système défensif, ne sauraient être pris avec trop de ménagement et de secret. Peut-être même conviendrait-il d'examiner s'ils ne devraient pas être renvoyés au lendemain de la majorité, plutôt que de tenter d'avance des démarches plus ou moins ouvertes ou secrètes, et par cela même plus ou moins dangereuses.

Dans cet état des choses, où toute intervention prématurée serait inefficace, vous me permettez sans doute, mon cher ami, de revenir aux considérations personnelles que je vous présentai au premier abord à notre entrevue. Rappelez-vous ce que j'eus l'honneur de vous dire du tort que me causerait dans ce pays-ci toute immixtion dans une affaire qui me ferait peut-être supposer quelque liaison avec le père, sur lequel je ne vous ai point exagéré l'opinion universelle ; ou qui, du moins, prouverait une liaison existant avec des anciens Révolutionnaires français, lesquels sont tous plus ou moins suspects dans cette Ile. Rappelez-vous le risque que je vous présentais d'y voir attribuer mon voyage dans un pays qui est maintenant peut-être mon unique patrie, et où désirant par dessus tout faire oublier que je suis étranger, j'y réussirais très mal, sans doute, en m'y présentant chargé d'un recouvrement considérable, pour un étranger qui, quelque intéressant qu'il soit à vos yeux et à ceux de tous les hommes qui le connaissent, n'en a pas moins été à ceux des Anglais un Général français Révolutionnaire. Ajoutez à cela ma répugnance et je puis

dire mon incapacité pour toute affaire d'argent, et vous aurez le tableau des motifs qui combattent dans mon esprit et dans mon cœur le désir ardent que j'aurais de vous être utile en servant le jeune ami que vous me peignez sous des couleurs si intéressantes, et que son âge, ses malheurs, sa chute, son courage, la résignation rare de ses ancêtres et la conduite de son père rendent un objet si digne de l'intérêt de tous les hommes sensibles.

Aussi ne puis-je point résister encore au désir de lui être utile, mais cette utilité se bornant pour ses intérêts mêmes à aller à la recherche des renseignements qui pourront lui être utiles dans huit mois; je vous promets de ne pas le perdre un seul instant de vue, et j'ai déjà l'espérance de pouvoir y associer un homme respectable et à tous égards infiniment mieux placé que moi pour avoir soit à la banque, soit ailleurs, certains renseignements qu'il me serait très difficile d'obtenir.

Si d'un autre côté, M. Ch. désire m'adresser une lettre qui m'invite et m'autorise personnellement à prendre tel ou tel éclaircissement auprès de telles ou telles personnes spécifiquement nommées, vous pouvez compter sur mon zèle à en faire usage, si j'entrevois que cet usage même ne compromette pas les espérances de votre ami, et si je peux préparer et régler par là le cours des démarches qu'il sera appelé à faire dès le lendemain de sa majorité. Mais dans ce cas-là même je désire que cette lettre soit conçue de manière à servir de preuve que je n'ai jamais eu de liaison avec le père de M. C. et que ce ne sont que mes relations avec vous, et mon séjour en Angleterre, qui ont donné lieu à cette lettre. Il conviendrait qu'elle renfermât pour chacun des individus un paragraphe exclusivement relatif à lui, qui ne m'appelât point à lui exhiber les autres et que cette lettre fût accompagnée de tous les documents que M. C. pourra rassembler à ce sujet.

Mais permettez-moi, mon cher ami, d'insister de nouveau et sur le secret de cette affaire, et sur l'importance

que je mets à être le seul juge de la convenance qu'il pourra y avoir à exhiber cette lettre ou à la garder en portefeuille<sup>1</sup>. Soyez du reste bien convaincu, que si mes connaissances personnelles m'interdisaient des démarches que je croirais avantageuses, je ne négligerai rien pour vous trouver quelqu'agent digne de votre confiance et qui vous serait déjà plus utile que moi, ne fût-ce que parce qu'il ne serait pas étranger.

## VI

*To F. D'Ivernois Esquire*

*N° 19 Downs Street Picadilly*

*London, England*

N° 2

Bremgarten, ce 23 janvier 1794.

J'ai reçu, mon cher ami, vos lettres du 31 décembre et du 8 janvier à trois jours l'une de l'autre, aussi je répondrai à toutes deux à la fois. Je m<sup>s</sup>..... à votre exemple, et je commence par le n° 2, ma première lettre que vous avez reçue étant du 17 décembre. Je vois avec plaisir et reconnaissance que vous n'avez pas perdu le temps à vous occuper de l'affaire qui m'intéresse. J'en informe aujourd'hui M. Chabos, et dans huit jours j'en recevrai une lettre pour vous et une autorisation en blanc que vous ferez, suivant les circonstances, remplir du nom que vous voudrez. Cette pièce ne sera pas dans une règle exacte, mais au point où en est l'affaire, il ne s'agit que de constater la mission, et non de dresser des actes qui exigent des formes rigoureuses. Lorsqu'il en sera temps, on suivra dans la forme des procurations les instructions qui seront données.

1. Une lettre de Louis-Philippe, datée de Coire, du 27 janvier 1794, faisait partie du dossier. Elle en a été retirée par M. Auguste d'Ivernois, le fils de Sir Francis, le 16 octobre 1864, et envoyée à son frère à Paris. Nous ignorons ce qu'elle est devenue. — O. K.

2. Mot illisible. — O. K.

Vous avez très sagement commencé par employer les moyens conservatoires. Mais leur utilité ne sera démontrée que lorsqu'on saura s'il y a quelque chose à conserver. Il me paraît impossible de concevoir un doute à cet égard. Je ne fonde pas cette opinion sur les dires de M<sup>me</sup> de Sill[ery]; c'est une vraie caillette. Elle avait dit à M. de Talleyrand que M. C. le père avait 13.000 livres de rente dans les fonds anglais. Elle m'a dit à moi, depuis qu'elle est ici, qu'il y avait 800 mille livres tournois de rente, et depuis elle m'a avoué qu'elle n'en savait rien. Mais je suis sûr que M. Ducrett .....<sup>1</sup> de M. D. il y a cinq ans avait connaissance de plusieurs millions placés en Angl..... Je suis sûr que M. de Montmorin, qui était à portée de le savoir, m'a dit en 90 et 91 qu'il lui connaissait mieux de 15 mille guinées de rente. Enfin il est de notoriété publique que depuis plusieurs années il vendait tout ce qui était vendable, il faisait même de mauvais marchés pourvu que l'on payât comptant, et que ces sommes passaient à l'étranger. Il a dit d'ailleurs à son fils plusieurs fois qu'il finirait par s'aller établir en Angl..... et qu'il n'y aurait besoin de rien. Il me paraît donc sûr qu'il existe quelque part au moins une grande partie de ce qu'il avait mis en sûreté, et je ne peux pas douter qu'il n'ait eu constamment cet objet en vue, puisque c'est en 1792 qu'il a fait le dépôt de diamants dont je vous ai parlé, dont il a fait part à son fils en lui disant à qui il le remettait avec ordre de ne le rendre qu'au père ou au fils. A propos de ce dépôt, il faut que je vous informe des raisons très fondées de défiance que nous avons contre le dépositaire. M. Chabos, réduit à rien il y a trois mois (son père vivait encore), imagina d'écrire à M. Boyd une lettre très polie dans laquelle, lui disant qu'il connaissait ses relations avec sa famille, il croyait pouvoir s'adresser à lui avec confiance pour lui faire passer

1. Mot illisible. — O. K.

une lettre de crédit dont il userait avec tout le ménagement possible, et s'engageait à lui faire remettre directement les sommes qu'il recevrait de ses parents. M. Chabos envoya cette lettre à M. de Valence<sup>1</sup> pour la remettre en main propre. M. de Valence a répondu qu'il avait remis la lettre, que M. B. ferait ce qu'il pourrait, et répondrait incessamment, mais qu'il était en avance de sommes considérables pour le père (alors on le savait mort à Londres). C'est du commencement de novembre qu'est cette réponse de M. de V. et celle de M. Boyd n'est pas encore venue. Ne serait-ce pas une manière de découvrir si le fils a, ou n'a pas, le recepissé du dépôt, s'il en a ou n'en a pas connaissance, et de conclure le dernier cas de son silence. Il faut bien une cause extraordinaire pour expliquer un silence si étrange. Je pense donc que sans s'expliquer tout à fait, il serait bon de faire croire au dit Sr. B. que le fils est possesseur du titre, qu'il était à cet égard dans la confiance de son père. Cela est d'autant plus nécessaire que l'homme en question, quoique fort riche, n'est pas homme délicat. Il avait effectivement, il y a deux ou trois ans, pour 800 ou 900 mille francs de billets du père, mais il a exercé ses droits sur le bien de France, il a reçu une part considérable des premières ventes qui ont été faites, et d'ailleurs un dépositaire ne peut jamais violer un dépôt à son profit, car après cela il pourrait encore faire valoir ses titres. Il y a un autre objet qui ne peut pas s'escamoter dont vous ne me parlez pas, c'est le mobilier de la maison de Londres. Il était considérable en meubles et en provisions. Cela existe-t-il? C'est un fait aisé à vérifier. Quant aux autres difficultés pour recueillir, s'il y a, elles ne nous inquiètent pas, parce que nous ne sommes pas pressés d'avoir, mais

1. Probablement Cyrus-Marie-Alexandre de Timbrune, comte de Valence (1767-1822), gendre de M<sup>me</sup> de Genlis, en 1784 premier écuyer du duc d'Orléans et colonel des dragons de Chartres, officier général sous la Révolution, transfuge avec Dumouriez, réfugié en Angleterre en 1793. — O. K.

seulement de constater la possession. Quand on n'aura plus qu'à discuter la remise, les légistes deviendront nécessaires, et la marche que vous tracez sera suivie sans précipitation et sans impatience.

Ce que je vois le plus clairement, c'est que vous croyez intéressant pour vous de ne pas paraître vous mêler de cette affaire. Je conçois à merveille vos motifs, et un heureux hasard m'a fourni le moyen de vous mettre à votre aise en conservant cependant le secours de vos lumières et le fruit de vos recherches. Un Français très estimable, que je connais beaucoup, et qui est très instruit en affaires, s'est depuis peu échappé de France et va passer en Angleterre, où il a des amis recommandables. Je l'ai vu, il a déjà tous les passeports de toutes les puissances belligérantes, et dans quinze jours il partira pour Londres. Il fait le plus grand cas de M. Chabos, il sera fort aise de lui rendre service, et il ne demande pas mieux que de se consacrer entièrement à cette affaire. Il se nomme M. Duval<sup>1</sup>; c'est un homme de très bonne compagnie. Je lui remettrai une lettre pour vous. Vous pourrez l'instruire du point où sont les choses, lui laisser à faire toutes les démarches ostensibles, et je ne vous demande ensuite que de l'aider, de causer avec lui, et de ne pas vous séparer de cette affaire. J'espère que par là je remplirai vos vœux, et je bénis le ciel de ce que cette rencontre coïncide exactement avec ce que vous me mandez au sujet des inconvénients pour vous d'une mission que votre amitié pour moi vous avait toute seule fait ac-

1. D'après les indications des lettres suivantes, ce « Duval » ne peut être que Jean-Nicolas Dèmeunier, né le 15 mars 1757; avant la Révolution, censeur royal et secrétaire du comte de Provence, élu en 1789 député du Tiers-Etat de la ville de Paris, secrétaire puis président de la Constituante. A l'expiration de son mandat, nommé un des administrateurs de la ville de Paris, il démissionna lors de la rentrée de Pétion à l'Hôtel de Ville, et émigra aux Etats-Unis, d'où il revint en l'an IV. Il mourut comte de l'Empire, grand officier de la légion d'honneur, le 7 février 1814. — C'est entre le 19 juillet 1792 et son embarquement pour les Etats-Unis que Dèmeunier a dû s'occuper des affaires du duc d'Orléans. — O. K.



cepter. Assurément je serais bien malheureux si je faisais un fléau pour vous d'un sentiment qui m'est si cher.

Je vous rends grâce de ce que vous me dites de M. le D. de Br. <sup>1</sup> Il est probable que je n'irai pas chasser sur ses terres. Je suis bien aise pourtant de pouvoir espérer que je n'y serai pas traité en braconnier. Quant à La Fayette, j'en ai su indirectement des nouvelles par la sœur d'un de ses compagnons de captivité qui a la permission de l'aller voir. Personnellement j'ai peu de liaison avec lui, mais je m'intéresse à son malheur, et si j'avais voix au chapitre je crois que je démontrerais aisément, qu'au lieu de l'enchaîner, il aurait fallu le montrer au très grand nombre de Français qui hait la Convention, mais qui ne se soumettra jamais à reprendre l'ancien régime. Ces constitutionnels, qui certes auraient pu mieux faire qu'il n'ont fait, sont encore ceux qui pourraient rendre la France à l'Europe justement alarmée. Il y va de la civilisation ou de la barbarie du monde. Il est assez démontré à présent que la guerre fait toute la force des scélérats qui règnent, que la guerre leur fournit tous les prétextes et ôte aux mécontents celui de s'élever contre eux. La réaction intérieure n'agira que lorsqu'il n'y aura plus d'ennemis à combattre, et à quoi aboutiront les combats pour les Rois coalisés? — à leur ruine qui, comme vous savez, les rend dépendants. Il serait bien temps de prendre un nouveau système. Je désire autant que qui que ce soit la destruction des Jacobins, mais au lieu de les détruire, la guerre les multiplie. Croyez-moi, les vrais alliés des puissances ne sont pas les anciens émigrés, ce sont les constitutionnels, et le nom de La Fayette serait le plus précieux des instruments à employer. Réfléchissez à cela; je disais cela il y a un an, on me riait au nez; en vérité il n'est plus temps de

1. Duc de Brunswick. — O. K.

rire. Encore une campagne comme la dernière et l'Europe est perdue.

J'ai fait votre commission pour Salomon. Il est bien affligé, et moi aussi, du jugement de M. Lullin<sup>1</sup>. Adieu, mon cher ami, je vous fais grâce des remerciements que je vous dois, vous n'en voulez pas, mais je ne peux me taire sur mon tendre et inviolable attachement.

[paraphe]

## VII

N° 3

Ce 28 janvier 1794.

Je dois vous faire part, mon cher ami, surtout après ce que je vous mandais dans ma dernière lettre, que M. Chabos a reçu par le dernier courrier une lettre de M. B...<sup>2</sup>. C'est la réponse qu'il attendait depuis plus de deux mois. Dans cette lettre il mande qu'il a fait des pertes immenses en France, et qu'il lui est dû par sa famille des sommes importantes qu'il a inutilement cherché à recouvrer; que malgré cela il ne voit que la position de M. Chabos, et qu'il lui fera passer sous peu de jours un crédit sur Berne de 500 livres sterling, qu'il le prie de lui rendre dès qu'il le pourra. M. Chabos va lui répondre et lui parler du dépôt de diamants. On verra ce que M. B. dira sur cet article.

Je conclus de ce fait que M. B... sait que M. C. fera des découvertes. Un silence de plus de deux mois ne peut s'expliquer autrement. Il avait perdu le mérite de l'empressement, un refus ne devait plus rien lui coûter. Il a voulu rattraper ce mérite lorsqu'il a su qu'il ne risquait rien. Voilà ce qui me paraît évident. Il me semble qu'il ne faut lui parler de rien jusqu'à ce que nous sachions comment il s'expliquera sur le dépôt. La lettre que

1. Charles-Jean-Marc Lullin (1752-1833). — O. K.

2. Boyd. — O. K.

M. C. lui écrit est adroite. Dans un mois ou six semaines nous en saurons l'effet.

Adieu, mon cher ami, je vous embrasse de tout mon cœur.

[paraphe]

## VIII

*F. D'Ivernois Esq.*

*N° 19 Downs Street, Picadilly*

*London, England*

N° 4

Ce 4 février 1794.

Depuis ma dernière lettre, mon cher ami, nous en avons reçu une importante, une réponse de M. de Val[ence] à une lettre du 1<sup>er</sup> janvier de M. Chab. Dans cette lettre M. Ch. lui parlait avec le ton de la certitude du dépôt de diamants fait à M. B[oyd] avec lequel le dit Val. est très lié. M. de Val. dans sa réponse mande que, quelques jours avant d'avoir reçu la lettre où M. Chab. lui parle de ce dépôt, M. B. lui avait appris qu'il en avait un, mais que c'était son nantissement et que, lui remboursé, le surplus devait être partagé également entre les quatre enfants, que cela était expliqué dans une lettre de M. Chabos père, restée dans ses papiers en France. Cet aveu, sans doute, est important, et j'espère que nous l'aurons bientôt du depositaire lui-même. Je vous prie d'observer que le dit M. B. a tenu le cas secret plus de trois mois après la mort du père, qu'il a écrit au fils une lettre où il fait le généreux et où il parle de ce qui lui est dû, sans dire un seul mot de ce qu'il a dans la main qui, de son propre aveu, est plus considérable que ce qui lui est dû. A présent il prétend confondre ensemble les qualités de créancier et de depositaire, tandis qu'au 1<sup>er</sup> titre il s'est déjà fait déléguer une partie des ventes qui

ont été faites, et qu'au second il fabrique une fable à la faveur de laquelle il espère ne pas se dessaisir. Il ne faut pas se presser vis-à-vis de cet homme, il aura bientôt, ainsi que son ami Val., des réponses embarrassantes à faire. Il faut le laisser s'enfermer par écrit; vous serez instruit de tout; et nous verrons comment il se tirera de là. Sa marche n'est certainement pas celle d'un homme de bonne foi.

M. Duval, dont je vous ai parlé, part la semaine prochaine et vous portera un paquet de moi, contenant une lettre de M. Chabos pour vous et un pouvoir en blanc que vous pourrez avec toute confiance remplir du nom de M. Duval, à moins que, d'accord avec lui, vous ne pensiez plus utile d'en mettre un autre. Ce M. Duval vous dira qui il est, vous le connaissez au moins de nom, et je vous certifie que c'est un homme tout à fait estimable. Il a été mon collègue à l'assemblée constituante et au département de Paris. Il est digne de toute votre bienveillance. Si M. Chabos parvient à avoir un fragment de fortune à administrer, c'est ce M. Duval qu'il compte prier de s'en charger, et il ne pourrait faire un meilleur choix. Je vous recommande, mon cher ami, cet honnête homme.

Mandez-moi, je vous prie, si la retraite du duc de B[runswick] vous afflige pour M. votre frère. Je ne le regretterais que pour cette raison, car je ne suis édifié d'aucun des généraux de 1793. Dieu veuille qu'il n'en soit pas de même en 1794.

Le comité de salut public met tant d'affectation à dire qu'il ne veut pas faire la paix que je crois le contraire. Qu'en pense-t-on dans le pays où vous êtes? Voilà le moment des grandes nouvelles pour ce pays-là.

Je les attends avec impatience. Celles de Genève sont bien mauvaises. L'arrestation de M. Micheli<sup>1</sup> avec toutes ses circonstances m'a vivement affligé. J'ai pourtant senti

1. Cf. [JOHN JULLIEN], *Histoire de Genève*. N<sup>o</sup> édition. Genève 1889, p. 342. Chap. LXXXI, *Expédition des révolutionnaires contre Jussy*. — O. K.

le bonheur de vous savoir à plus de deux cents lieues de ce malheureux pays.

Adieu, mon cher ami, portez-vous bien, et n'oubliez pas un ami très inutile, mais qui vous est tendrement attaché.

[paraphe]

## IX

Bremgarten, ce 7 février 1794.

Je vous envoie, mon cher ami, une lettre de M. Chabos, et un pouvoir en blanc signé de lui, que vous ferez remplir vraisemblablement du nom de M. Duval, qui vous remettra ce paquet et qui, après vous, a la confiance entière de mon jeune ami et la mienne. Lorsqu'il se sera nommé à vous, vous n'en serez pas étonné. Dieu veuille que nos efforts réunis nous rendent assez riches pour pouvoir former un établissement digne de vous attirer quelque jour. Mon Dieu, qu'il me serait doux de vous faire connaître de celui dont vous aurez été le premier bienfaiteur, et qui est digne des soins que vous lui avez consacrés. Je vous recommande l'estimable M. Duval dont je crois que la connaissance vous sera agréable. Je voudrais bien pouvoir m'adjoindre en troisième à vous deux, mais les jouissances de la vie, les seules que je regrette, me sont interdites. Je crains bien que cet exil ne soit plus long que ma vie. Quelque part où je la passe, elle sera consacrée à vous aimer.

[paraphe]

## X

N° 5

Ce 28 février 1794.

J'ai reçu, mon cher ami, votre lettre du 11. Celles que vous avez reçues de moi depuis cette époque vous auront rassuré sur la crainte que vous paraissiez avoir que

j'eusse engagé des hostilités imprudentes vis-à-vis de l'homme à qui je ne crois pas des intentions très pures, mais que je sens bien qu'il faut ménager pour lui faire rendre gorge. Mes hostilités n'ont consisté jusqu'ici que dans des lettres assez adroites pour le forcer à des commencements d'aveux dont je crois que l'on pourra tirer parti. La lettre de crédit qu'il a envoyée ne court plus de risque, car elle est touchée, et l'intention du propriétaire est bien de ménager cette ressource. Mais il sera forcé à des frais indispensables. Ceux du voyage en France d'un Suisse intelligent et sûr pour y déterrer des débris, et même des renseignements sur ce qui peut être en Angleterre, me semblent indispensables. On ne peut que perdre à attendre. D'ailleurs la sœur partage les ressources du frère, et cette sœur a une Duègne<sup>1</sup> qui est d'une habileté rare pour s'emparer de l'argent d'autrui. Il est vrai que cela est moins facile qu'autrefois. Mais enfin c'est un obstacle à la stricte économie, et il est important de ne pas s'endormir sur les moyens d'augmenter les ressources et de mettre un revenu à la place des capitaux si importants à ménager. J'espère que M. Duval, aidé de vos lumières, parviendra à quelque découverte, et qu'il fera en sorte que celui pour lequel il agira soit dispensé d'aller lui-même faire valoir ses droits. Il est dans ses principes de rester dans un pays neutre tant qu'il y en aura, et il n'y aurait qu'une indispensable nécessité qui pût le déterminer à solliciter la faveur d'aller faire ses affaires lui-même.

Je n'ai pas été surpris du Bill que M. Pitt a fait passer en faveur des familles françaises qui ont des fonds en Angleterre. Vous savez que je l'avais prévu, et que je n'avais pas même conçu un doute à cet égard.

Vous comptez pour peu de chose la valeur du mobilier que M. C. le père avait dans sa maison, ou dans ses mai-

1. M<sup>me</sup> de Genlis était, à cette époque, retirée dans un couvent près de Bremgarten, avec Adélaïde d'Orléans. — O. K.

sons, car j'ai des raisons pour croire qu'il en avait deux. Si ce que l'on m'a dit est exact, cet objet est considérable, et de plus il est possible qu'il se trouve dans un secrétaire ou des papiers de renseignement, ou des valeurs. Ne peut-on donc faire faire un inventaire, faire cesser des loyers, des gages de domestiques, vendre? La majorité n'est nécessaire pour rien de tout cela. C'est une première chose que vous pouvez faire diriger par M. Duval avec le secours des hommes de loi du pays; car c'est toujours ainsi que j'ai pensé qu'il agirait, c'est-à-dire comme vous auriez fait, en vous en épargnant la peine. Quant aux fonds à la banque, je ne me tiens pas pour battu. Ils peuvent fort bien être sous un autre nom que le sien, et cela entre dans le plan des découvertes à faire.

La lettre de B[oyd] dont vous voulez savoir la date est du 14 janvier; je pense comme vous qu'elle cadre avec la date du *caveat*. Au reste M. Duval, que vous connaîtrez sous peu de jours, vous paraîtra ce qu'il est, un homme très sage, de qui on ne peut craindre aucune démarche indiscrete et précipitée.

Quoique je pense à présent ce que je pensais sur l'intérêt majeur des scélérats qui règnent en France à prolonger la guerre, mille choses me font croire qu'ils cherchent à faire la paix. Ils disent trop qu'ils n'en veulent pas. Si c'était leur intention ils diraient le contraire. La conduite de Robertspierre, ses discours aux Jacobins et à la Convention sont très opposés au langage arrogant de Barrère. Il faut croire que ces gens-là ont une arrière-pensée, et on sait que celle de Robertspierre est la peur. Au moment de l'explosion du fédéralisme, à la fin de juin dernier, si on lui avait assuré la vie et un asile, il partait et toute la Montagne avec lui. Je ne serais pas étonné qu'un des plus utiles articles d'un traité à proposer fût un passeport pour Botany Bay<sup>1</sup>. Je sais bien que les puis-

1. Colonie anglaise dans la Nouvelle-Galles du Sud, alors lieu de déportation pour criminels de droit commun. — O. K.

sances peuvent difficilement négocier avec un gouvernement sans foi et sans existence légitime, mais je sais que trois mois après la paix le gouvernement croulera, et que l'objet des puissances sera rempli, au lieu qu'on ignore ce que peuvent produire les hasards de la guerre, et l'impulsion, même mal dirigée, d'un million de têtes exaltées. Je crois l'Europe sur une mine et la mèche est au fourneau. Il importe peu avec quoi on l'éteindra pourvu qu'on l'éteigne. Le projet de descente en Angleterre me paraît une extravagance. Mais il n'est pas impossible, et on pourrait se tromper en calculant les résultats. Quant à moi, je désire tous ceux de la paix, et je crains tous ceux de la guerre.

Genève que vous croyiez morte paraît un peu en convalescence. Gagner du temps est beaucoup, et je crois que vous avez tort de regretter les bombes, car elles vous auraient tué, et je doute que c'eût été honorablement.

J'ai appris avec peine que M. de Périgord' avait été forcé d'aller en Amérique. Avez-vous eu occasion de faire connaissance avec M<sup>me</sup> de Flahault<sup>2</sup> qui est fort connue de M. le M<sup>ts</sup> de Lansdown? Elle me mandait il y a peu de temps que M. C. le père avait à Londres beaucoup d'effets et d'argent et que l'on était bien étonné que son fils n'eût donné de procuration à personne pour les retirer. Si vous la voyez, tâchez je vous prie de savoir d'où elle tient cela. C'est une femme aimable et qui parle fort bien anglais et français. Je vous invite à la connaître. Adieu, mon cher ami, je vous suis attaché pour la vie.

Pardon de l'enveloppe, j'avais cru mon papier assez grand. On s'oublie facilement en causant avec vous.

1. Talleyrand. — O. K.

2. Adélaïde-Marie-Emilie Filleul, comtesse de Flahaut, puis marquise de Souza-Botelho, née à Paris le 14 mai 1761, morte dans la même ville, le 16 avril 1836. — O. K.



## XI

*F. D'Ivernois Esq.**London*N<sup>o</sup> 6

Ce 8 avril 1794.

Le paquet que M. Des Meuniers m'avait annoncé de vous, mon cher ami, vient enfin de m'arriver; ainsi je suis en possession de votre lettre du 10 mars, et du roman<sup>1</sup> de Mad<sup>e</sup> de Flahault. J'en ai déjà lu le discours préliminaire qui est du pauvre banni qui est allé nous préparer les logis en Amérique<sup>2</sup>. Je vais lire l'ouvrage et par le prochain courrier j'en ferai mes remerciements à l'auteur. Elle est bien heureuse dans sa détresse totale d'avoir ce petit talent et des amis pour le faire valoir; sans cela elle serait bien à plaindre. L'état de sa santé doit lui enlever ce qui lui restait d'une figure et d'une tournure charmantes. Une femme dans cet état de misère et de dépérissement physique est toujours plus à plaindre que nous ne pouvons l'être. Je ne peux espérer pour elle du bonheur, mais je serais réellement affligé qu'elle devint encore plus malheureuse qu'elle ne l'est. Je regarde déjà comme un bonheur pour elle que vous la connaissiez.

Votre lettre à M. Chabos lui arrivera par le prochain courrier. J'ai adressé la semaine dernière à Des Meuniers une lettre de M. B. qui m'a paru précieuse, et je lui adresserai bientôt la réponse à cette lettre qu'il pourra remettre lui-même, et par là entrer en matière avec cet homme qui, si toutes les apparences ne sont pas trompeuses, est un insigne fripon. Vous avez peu d'espérance, et cela m'inquiète, car je sais que vous avez le coup d'œil bon, mais si l'on recouvre de quoi vivoter, on se trouvera encore trop heureux. D'ailleurs le tout est de faire une découverte; celle-là mènera à une autre. Nous tenons un

1. Sans doute *Adèle de Séouanges*, publié en 1794. — O. K.

2. Talleyrand (?). — O. K.

écrit et c'est beaucoup. Son obscurité n'empêche pas qu'il ne dise beaucoup plus que ne voulait celui qui nous l'a adressé.

Je suis bien sûr que dans le lieu brillant que vous habitez, on ne daigne pas s'occuper de ce qui se passe au pied des Alpes. Hé bien, il s'y fait aussi une révolution.

Les Grisons, suivant l'expression reçue, se sont levés. Ils ont à présent une Convention Nationale tout comme Genève, et ont déjà établi un tribunal révolutionnaire, non pas comme en France, car il est de 99 juges, mais enfin pour faire ce qu'on fait d'un pareil instrument : mal à quelques-uns et peur à tous.

Il est probable que M. Chabos ne pourra pas rester au milieu de ce foyer nouveau; quand on a échappé à la révolution de France, on doit désirer de n'être fourré dans aucune autre. Si cela est, il viendra me joindre ici, et nous serons quatre ensemble<sup>1</sup>, tous bien battus, tous faisant bourse commune, et tous décidés à marcher de compagnie, soit au Nord, soit au Midi, soit vers l'Atlantique, suivant que le vent tournera. Je souhaite, quelque chose qui arrive, que nous nous rencontrions quelque part, mais si vous ne retournez pas à Genève, je suis persuadé que vous resterez en Angleterre, et il est bien difficile que je sois jamais en état d'y aller, à moins que les affaires de M. Chabos ne l'y appellent, et que vous ne parveniez à lui faire avoir une permission pour lui et pour moi. Je vous assure que cette idée, dont vous seul pouvez apprécier la possibilité, me rit infiniment.

Un de vos compatriotes, M. Du Rovray, m'a écrit en m'envoyant ses lettres<sup>2</sup> au sujet de M. Lullin, et a fini par

1. Montesquieu, Louis-Philippe et Adélaïde d'Orléans, M<sup>me</sup> de Genlis. — O. K.

2. DUROVERAY, *Déclaration des citoyens anti-anarchistes*; 6 janvier 1794. — *A Messieurs les présidents et assesseurs des Comités provisoires d'administration et de sûreté de la Ville et République de Genève*; 19 janvier 1794. — *Seconde lettre*; 21 janvier 1794. — *Troisième lettre*; 23 janvier 1794. — *Quatrième lettre*; 26 janvier 1794. — Cf. EMILE RIVOIRE, *Bibliographie historique de Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Genève, 1897, t. II. N<sup>os</sup> 4247, 4268, 4272, 4276, 4289. — O. K.

me faire présent de l'ouvrage que vous m'aviez prêté. Vous avez appris sûrement avec plaisir l'évasion de M. Lullin. Il m'avait fait dire qu'il s'enfuirait dans la Suisse et qu'il me viendrait voir. Il y a déjà assez longtemps, je n'en entends plus parler. Salomon m'écrit [*manque le coin de cette page avec un ou deux mots*] toujours très souvent et me comble d'amitiés. C'est encore à vous que je le dois; j'aime à récapituler vos bienfaits.

Adieu, mon cher ami. Je vous en prie, que M. Des Meuniers ne me prive pas de vos lettres. Je m'intéresse fort aux affaires que je vous ai recommandées, mais je m'intéresse encore plus à vous. D'ailleurs je ne suis pas un de ces Français avec qui vous ne voulez avoir aucune relation, je suis Genevois, et de plus attaché à vous pour la vie.

[paraphe]

## XII

*F. D'Ivernois Esq*  
*chez Dd, Chauvet Esq*  
*Kensington near London*  
*London*  
*England*

No 7

Ce 26 avril 1794.

Votre lettre du 4, mon cher ami, m'est arrivée quelques jours après une lettre fort détaillée de M. Dem. au sujet des affaires de M. Chabos. Je lui ai envoyé plusieurs pièces qui m'ont paru propres à l'éclairer dans l'abîme de friponnerie où l'on cherche à nous entraîner. J'espère toujours qu'aidé de vos conseils, et par son activité, il forcera dans leur retranchement des hommes qui veulent voler le dernier écu de nos malheureux orphelins. Je pense même qu'ils ont fait assez de maladresses pour se mettre eux-mêmes dans un défilé d'où ils ne pourront se

tirer. Mais je renvoie tous ces détails aux lettres que j'ai déjà écrites, et je recommande toujours à vos bons offices une cause qui me paraît bien intéressante.

Je vous ai précédemment accusé la réception de la lettre qui accompagnait le roman de Mad<sup>e</sup> de F.<sup>1</sup> Il a eu beaucoup de succès auprès du petit nombre de personnes qui a été à portée de le lire, entr'autres Mad<sup>e</sup> de Staël. Je vous prie de le dire à l'auteur. Elle est venue passer quinze jours à Zurich dans l'espérance que sa protection ferait accueillir encore plus favorablement son ami Mathieu de Montmorency. Mais elle ne lui a été bonne à rien, et ils viennent de repartir pour Lausanne où Mad<sup>e</sup> Necker se meurt tout à fait<sup>2</sup>. Pendant le séjour de Mad<sup>e</sup> de Staël à Zurich, j'y ai vu une jeune femme, votre compatriote, qui est en route pour Londres à présent avec son mari; c'est Mad<sup>e</sup> Germani, fille de M. de Saussure. J'ai vu aussi quelques Genevois qui espéraient que leur nouveau régime s'établirait paisiblement et que Genève par la suite pourrait être habitable. C'est ce qu'on saura dans quelques mois, car tous les nouveaux pouvoirs sont en fonction. Je désire bien de vous y revoir un jour, mais je ne l'espère guère.

Ce que vous m'apprenez de la déroute de Bidermann et de l'intérêt que vous y aviez m'afflige extrêmement. Je suis étonné que vos idées funestes et trop bien réalisées sur le sort de vos affaires ne vous aient pas engagé depuis longtemps à retirer tout ce que vous aviez dans cette caverne de voleurs. Tout cependant n'est pas désespéré. Bidermann n'a pas encore figuré sur le grand théâtre, et ceux qui ont beaucoup, quoiqu'ils courent plus de risques que d'autres, ont aussi plus de ressources. Si vous receviez quelque nouvelle consolante, j'espère que vous m'en feriez part.

1. Flahault. — O. K.

2. M<sup>me</sup> Necker mourut, en effet, en mai 1795, à Beaulieu, près Lausanne. — O. K.

Le retard extraordinaire de l'ouverture de la campagne malgré le beau temps et la proximité des armées, accrédite les bruits de paix qui se sont fort répandus depuis quelque temps. Ce qui m'empêche d'y croire, c'est la justesse avec laquelle Robespierre a conduit ses projets jusqu'à présent. Si le 4 avril vous le croyiez si près du trône, vous devez l'y croire assis aujourd'hui. En effet il est plus puissant qu'aucun de nos rois ne l'a été. Le supplice de Danton achève de tout aplanir autour de lui. Le pouvoir se concentre tout à fait, mais il paraît que c'est par les mêmes moyens de terreur qui ont servi à l'élever qu'il compte se soutenir. Les décrets les plus atroces se succèdent tous les jours, et l'impudence des jugements criminels est telle que l'on a condamné quelqu'un en dernier lieu pour avoir été complice de la conjuration du 20 juin; vous vous rappelez que c'est le jour où toute la populace de Paris vint insulter le Roi jusque dans son cabinet, lui mettre un bonnet rouge, etc. Un homme arrivé depuis peu de Paris m'a dit que la famine y était affreuse, mais que malgré cela le peuple n'y murmurait point contre le gouvernement actuel, qu'il était aussi inflammable qu'en 1789, et que le spectacle de la guillotine le consolait de tout. La récolte sera précocce et superbe, aussi les espérances que l'on fondait sur la disette s'évanouissent comme d'autres. Voilà le Piémont envahi, l'entreprise des Anglais sur la Corse manquée, les bords du Rhin très faiblement défendus. Reste la Flandre, et, à moins d'une bataille du genre de celles de Poitiers et d'Azincourt, telle que l'on aurait dû en gagner dix l'année dernière, vous verrez à la fin de cette campagne la mésintelligence achever ce que l'épuisement des ressources pécuniaires aura préparé. On voudra peut-être alors la paix à tout prix et les Français n'en voudront pas. Alors que deviendra l'Europe; y pensez-vous sans frémir? elle est peuplée d'une multitude indigente qui ne vaut pas mieux que la nôtre, et si les liens de la subor-

dination se rompent cette fois, il reste à peine un coin de terre qu'un honnête homme puisse habiter. Il n'y aura pourtant jeudi prochain que cinq ans de l'ouverture de nos états généraux.

Vous me demandez si j'ai des nouvelles de ma famille. Aucune depuis le 1<sup>er</sup> octobre. Je frémis à chaque courrier d'en apprendre par les gazettes. Pour ma santé elle n'est que trop bonne vu l'inutilité dont je suis au monde et l'avenir qui m'attend. Nous sommes à présent réunis dans mon ermitage. Nous y menons une vie assez douce, mais la pensée erre toujours sur des cadavres.

Adieu, mon cher ami, si vous voyiez le plaisir que me font vos lettres, vous m'écririez plus souvent. J'en aurai toujours un réel à vous renouveler l'assurance de mon tendre attachement.

[paraphe]

### XIII

*F. D'Ivernois Esq.*  
*chez Dd. Chauvet Esq.*  
*Kinsington (sic) near London*  
*England*

Ce 3 juin 1794.

Votre lettre du 13 et 16 mai, mon cher ami, m'a fait un plaisir infini. Il y avait si longtemps que je n'en avais reçu; je tiens tellement aux bonnes habitudes que vous m'avez fait contracter que ç'a été une vraie fête pour moi de recevoir de votre écriture et de retrouver le témoignage de votre amitié. Toute affaire, tout intérêt à part, je vous en prie, écrivez-moi toujours de temps en temps, et ne me privez pas d'un bien que je me suis accoutumé à regarder comme une possession viagère.

J'ai lu avec attention l'avis des trois hommes de loi que vous avez consultés. Le premier, M. Jeckit, me paraît errer

dans son idée sur la possibilité d'une chicane faite d'entrée de jour à M. Ch. sur ses titres à la propriété. Le second, M. R., la réfute par un raisonnement bien simple, et tous deux vous ont dit la vérité que je crois la plus digne de votre attention, c'est qu'il importe essentiellement à M. B[oyd], ainsi qu'à tout commerçant, qu'une affaire de ce genre n'éclate pas. La sécurité qu'affecte M. B., les demi-aveux qu'il fait successivement, indiquent assez qu'il n'est pas ferme sur ses jambes, et je persiste à croire que si l'on continue à le suivre et à l'effrayer, on finira par connaître le fond de l'affaire, par le faire convenir des marchés qu'il a faits avec M. le D. D[Orléans], marchés dont il aurait certainement gardé le profit, s'ils avaient bien tourné, et dont il voudrait aujourd'hui faire supporter la perte aux enfants. Je suis convaincu que si l'on continue à le suivre pied à pied, et à lui faire appréhender un éclat, il arrivera un moment où il ne fermera pas l'oreille à la proposition de nous donner la moitié de ce qu'il doit, et d'ajourner le reste de la question à la paix. Je voudrais bien qu'on en vint à ce terme de conciliation provisoire, car je n'aperçois que trop les ressources de chicane qu'il pourra opposer s'il prend son parti de braver l'opinion publique. Je souhaite, ainsi que vous l'espérez, que les nouveaux commissaires soient établis et qu'ils puissent suppléer par voie d'administration aux formalités de justice. Mais comme cette dernière voie, celle de la justice, peut devenir inévitable, j'insiste de nouveau auprès de Desm. pour qu'il cherche des moyens de se procurer une somme qui le rendra plus indépendant qu'il ne le serait si nous restons dans la pénurie actuelle. Je crois qu'il est de la plus grande importance qu'il s'occupe de ce premier moyen de guerre, sans perdre l'espoir de ne pas avoir à la déclarer. Nous sommes déjà bien certains que cette affaire n'est pas simple. Si elle l'était, le premier mot de M. B. aurait été de dire : il m'a été remis telle ou telle somme, telle ou telle valeur; si ces dernières se réalisent,

il vous en revient tant, mais cela dépend des événements ; voilà les risques que vous courez, voilà ce que vous pouvez espérer ; M. votre père m'avait à cet égard honoré de sa confiance, voulez-vous me la continuer, je ferai en sorte que vous n'ayez pas à vous en repentir. — M. B. ayant fait précisément le contraire, il faut, comme je vous le disais, prévoir la nécessité de guerroyer, et s'assurer du nerf de la guerre. Au reste il n'y a rien à désirer du côté de la sagesse, de la sagacité et du zèle, à la conduite de Desm. C'est à tous égards un excellent homme, et l'intérêt que je prends à son sort ajoute beaucoup au désir que j'ai de voir le succès couronner ses travaux. L'aimable et judicieuse assistance que vous nous continuez, mon cher ami, mérite assurément et obtient toute la reconnaissance de M. Ch. Il me charge expressément dans ce moment de vous en assurer, et de vous dire qu'il regarderait comme le plus beau jour de sa vie celui où il pourrait vous la témoigner lui-même. Il est depuis avant-hier réuni à moi ici, et j'ai lieu d'espérer qu'il y sera aussi tranquille et aussi ignoré que nous le désirons. Son ancienne gouvernante est partie il y a quinze jours pour la Hollande, et la jeune sœur a été remise à M<sup>me</sup> sa tante.

L'affaire des diamants me paraît beaucoup plus simple que l'autre. M. Walk... me semble tout aussi dépositaire que M. de la Cour l'était. La pièce originale qui le constate existe ; les valeurs déposées existent en même nature ; les héritiers de M. D. me paraissent en droit de les arrêter par voie d'opposition partout où elles se trouvent, jusqu'à ce qu'on leur ait démontré qu'elles ne leur appartiennent pas.

Nous sommes bien tristes ici depuis que nous sommes instruits du désastre des alliés en Flandre, et particulièrement de ceux du duc d'York. La multitude des armées françaises supplée à tout ce qui leur manque, et ce fléau du genre humain menace en effet l'univers policé. On vient de prendre en Angleterre des précautions vigou-



reuses contre les perturbateurs, mais il faudrait quelque bataille de Crécy, d'Azincourt ou de Poitiers pour en assurer encore mieux l'effet. Je ne comprends pas, je l'avoue, qu'on n'en ait point encore gagné de ce genre, pour lequel semble particulièrement fait cet amas d'hommes qu'en France on appelle des armées. Si on leur laisse encore du temps, ils achèveront d'égorger tout ce qui reste de nos malheureuses familles. A moins d'un miracle, et je n'en crois plus d'autre possible que celui d'un massacre du comité de salut public, nous n'avons plus d'espérance de les sauver.

L'homme considérable que vous avez vu en Allemagne et qui vous a parlé de moi avec une sorte de bienveillance, a un correspondant à Zurich. Il lui a écrit avec intérêt pour M. Ch. et l'a prié de s'informer de lui, et de lui mander ce qu'il en savait. Est-ce simple curiosité, est-ce envie de lui rendre service ? Je vous le demande sans espérer que vous puissiez me l'apprendre. Dites-moi seulement ce que vous en pensez, et si vous avez quelques relations avec lui.

Sal[omon] m'écrit qu'il va s'aller établir en Amérique. Tant de gens y vont que j'ai peur qu'ils n'y puissent rien faire. Je lui ai présenté cette objection. Il m'a répondu qu'il n'y avait rien de pis que de rester à Genève. M. Lullin est retiré avec sa famille sur la frontière du Valais à Bex. Il m'a écrit de là et demandé de vos nouvelles. Adieu, mon cher ami, je voudrais pouvoir vous dire tous les jours combien je vous suis tendrement attaché. J'ignore, hélas, si j'aurai encore ce bonheur-là une fois dans ma vie.

[paraphe]

#### XIV

[*Fin d'une lettre, sans date*]

Mademoiselle étant en Angleterre sur la fin de l'année dernière, attendait des fonds que M. le Duc d'Orléans

avait promis de lui faire passer, lorsqu'elle fut obligée de quitter *Bury*, où elle s'était fixée. Ne les ayant pas encore reçus, et M<sup>me</sup> de Sillery croyant son départ nécessaire, elle fit faire des démarches pour en emprunter, afin de pouvoir payer les dettes que l'on avait contractées pour la dépense de Mademoiselle. Lord *Howard* était alors à *Bury* et ayant appris la position où se trouvait la fille de M. le Duc d'Orléans, avec qui il était fort lié, il s'empressa à lui prêter la somme qui lui était nécessaire. Lord *Howard* est ami de M. *Sheridan* qui connaît mieux que personne l'état des affaires de M. le Duc d'Orléans en Angleterre. On le croit instruit du lieu où sont les diamants.

L'homme qui était habituellement chargé à Londres de payer les sommes nécessaires à la fille de M. le Duc d'Orléans est un agent de change nommé *Lacourt*. Il est Français et demeure *Cruchard Street N° 22*, dans la Cité.

Un Anglais qui s'est souvent mêlé des affaires de M. le Duc d'Orléans, et entr'autres de la vente des tableaux du Palais Royal, et qui, s'il le veut, doit être fort en état de lui donner des renseignements certains sur les fonds de M. le Duc d'Orléans, et sur ceux qui en sont dépositaires, est M. *Forth*.

On est fondé de croire que M. le Prince de Galles est très au fait de tout ce qui a trait à ces affaires, qu'il connaît la valeur de ces fonds et les personnes qui les ont en dépôt.

[Le dossier des lettres de Montesquiou contient également deux billets de Louis-Philippe d'Orléans à d'Ivernois. Le premier, daté de Londres, 16 novembre 1802, est une invitation à passer une nuit à *Twickenham* ; le second, daté du Palais-Royal, 23 mars 1826, est l'accusé de réception d'un écrit de d'Ivernois.]

